

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 17 décembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 06

Votants : 10

*L'an deux mil vingt et un, le vendredi dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 décembre 2021*

**PRÉSENTS :** M. Nicolas EVRARD, Maire – M Jérôme BOUCHET, Maire-Adjoint – Mme Véronique DAVID et MM Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mmes et MM. Olivier COTTRAY (procuration à Jérôme BOUCHET), Carl DEVOUASSOUX, Catherine INGRES, Justine PERRAUT, Isabelle PETITJEAN (procuration à Nicolas EVRARD), Daniel RODRIGUES (procuration à Franck MAINARDIS), Marie SIMONCINI, Martial VIOLLET (procuration à Véronique DAVID)

**Secrétaire de séance :** M. Alexis TRAPPIER

96/2021

**Objet : Attribution du groupement de commandes pour le marché des assurances**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°73 en date du 20 novembre 2020, le Conseil Municipal a validé la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et les Communes de Vallorcine, Chamonix, Les Houches et Servoz pour le lancement de la consultation relative aux prestations de service pour la gestion des risques.

Une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, en quatre lots séparés, a été lancée le 4 octobre 2021 avec une remise des plis au 10 novembre 2021, en vue de passer des contrats d'une durée de 6 ans.

Suite à l'analyse des offres par le cabinet AUDIT ASSURANCES, et après présentation à la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc réunie le 30 novembre 2021 pour l'attribution des marchés, il a été décidé de retenir les prestataires suivants :

- ♦ Lot 01 : Responsabilité générale et risques annexes : SPEC GIEZENDANNER / WAUTERS (groupe ALLIANZ) pour la formule A2
- ♦ Lot 02 : Dommages aux biens et risques annexes : GROUPAMA
- ♦ Lot 04 : Cyber : infructueux (aucune offre remise) : sans suite

Par ailleurs, il est rappelé que les lots 05 « Protection Juridique » et 06 « Tous Risques Exposition » ont été lancés sous forme de procédure adaptée. Seul le lot 06 a reçu une offre. L'attributaire est : SPEC GIEZENDANNER / WAUTERS (groupe ALLIANZ). Le lot 05 fera l'objet d'une nouvelle consultation en procédure adaptée.

Le Conseil Municipal,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- PREND ACTE de la décision du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc du 13 décembre 2021,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente au dossier.

*Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 07/01/2022 et de sa publication le 07/01/2022.*

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.*

*Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.*

Monsieur le Maire,  
  
Nicolas EVRARD.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*